

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**29 JUIN 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-200**

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 22 juin 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Mme Soraya LAUGARO, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Marie BACH, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** M. Charles PONS, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Madame Isabelle BERTRAN, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Charlotte CAILLIEZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Régie Municipale du Parking Arago - Location de vélo - Modification des statuts**

M. David TRANCHECOSTE expose :

Mes chers collègues,

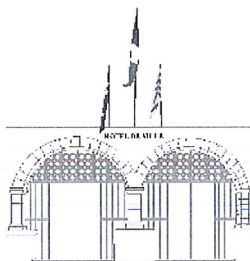
Considérant que par délibération du 26 avril 2004, le conseil municipal a créé la Régie Municipale du Parking Arago qui a pour objet la gestion et l'exploitation du Parking Arago et de son extension en surface.

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, la Régie Municipale du Parking Arago a la gestion de deux parcs de stationnement en ouvrages, les parkings Arago et Saint-Martin.

Considérant qu'il convient de développer l'activité de la Régie et sa spécificité en matière de stationnement et de mobilité, nous vous proposons d'élargir son champ d'action en le définissant comme un opérateur majeur de la mobilité et du déplacement sur l'ensemble du territoire de Perpignan.

Aussi, nous avons créé de nouveaux services visant à :

- La location de vélos mécaniques,



- La location de vélos à assistance électrique,
- La location emplacement de stationnement sécurisé au sein des parkings et sur le territoire de la ville de Perpignan,
- Fourniture d'électricité via les bornes de recherche de véhicules électriques.

Les services liés à la location de stationnement vélos seront disponibles via une plateforme numérique spécifiquement créée par et pour le compte de la Régie Arago.

Les tarifs de location de stationnement sont ceux votés lors de la délibération annuelle relative aux tarifs de l'ensemble des services de la collectivité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'orientation choisie en matière de services complémentaires de ces parcs de stationnement en ouvrage, et de modifier les statuts actuels de la Régie Municipale du Parking Arago afin d'intégrer ces nouvelles offres en lien avec la mobilité et les déplacements.

Je vous propose donc de modifier l'article 1<sup>er</sup> de la régie du parking Arago ainsi :

« Article 1 :

La régie a pour objet principal la gestion et l'exploitation commerciale du parking ARAGO, parc public de stationnement, ainsi que son extension en surface.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, elle assurera également la gestion et l'exploitation commerciale du parking SAINT-MARTIN, parc public de stationnement.

A titre complémentaire, la Régie peut assurer la gestion et l'exploitation d'une activité commerciale liée à la location de vélos. Cette activité peut être étendue au gardiennage et à l'entretien de vélos dans et hors des parkings Arago et Saint-Martin. »

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver les nouveaux statuts de la Régie du Parking Arago,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

48 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230629-175414-DE-1-1

Accusé reçu le : 05 JUIL. 2023

Affiché le : 05 JUIL. 2023

M. David TRANCHECOSTE, Pour le Maire l'Adjoint délégué

